**Présentation de l’enquête publique pour site SYTEC15, Facebook, communes et EPCI**

## **Enquête publique sur le projet de SCOT Est Cantal**

## **du Vendredi 8 janvier 2021 à 9 heures au Vendredi 12 février 2021 à 12 heures**



L’enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal, se déroulera du **Vendredi 8 janvier 2021 à 9 heures au Vendredi 12 février 2021 à 12 heures.**

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l’Est Cantal couvre les 2 intercommunalités de **Hautes Terres Communauté** et **Saint-Flour Communauté**, comprenant 88 communes, et concerne 35 541 habitants.

Le projet de SCOT Est Cantal, définit les orientations d’aménagement et d’urbanisme pour les 15 ans à venir. Il repose sur le Projet d’Aménagement et de Développement Durables, et poursuit notamment les objectifs suivants :

* Renforcer l’attractivité du territoire ;
* Préserver et aménager durablement l’espace ;

déclinés dans les 5 axes thématiques suivants :

* Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l’excellence environnementale ;
* Un territoire à haute qualité de vie préservant son identité et son caractère rural et valorisant ses ressources naturelles ;
* Un territoire acteur de sa transition énergétique ;
* Des mobilités intelligentes, adaptées à tous les besoins et respectueuses de la santé et de l’environnement ;
* Le bien-vivre ensemble sur le territoire.

Ainsi, le SCOT, après son approbation, constituera le cadre de référence et de cohérence des politiques publiques menées dans son périmètre. Les orientations du SCOT se déclineront dans les documents d’urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux, Cartes communales).

Retrouvez toutes les informations (lieux de consultation du dossier, mise à disposition des registres et permanences du commissaire enquêteur) et consultez et téléchargez le projet sur le site :

<https://www.sytec15.fr/scot-enquete-publique/>

Pendant toute la durée de l’enquête publique, consultez le projet et transmettez vos observations, sur le registre dématérialisé

<https://www.registredemat.fr/scot-est-cantal>